

## RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

**Marché n° MOECNAC\_01/2026**

**MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT  
URBAIN DU SITE DE LA MARNAISE**

*Date limite de réception des offres : 19/01/2026 à 12h00*

Publications : BOAMP et JAL

## **Article 1 : objet et durée du marché**

Le marché régi par le présent cahier des clauses particulières (CCP) a pour objet des prestations intellectuelles nécessaires à l'exercice du rôle de maître d'œuvre pour la réalisation de travaux divers pour le compte du Centre National des Arts du Cirques (CNAC).

Le présent marché prend effet à notification au titulaire et ce pour une durée totale de sept (7) mois comprenant la phase d'étude/conception et la phase de travaux.

Cette durée pourra être modulée en fonction du planning des travaux qui sera fourni par le titulaire.

## **Article 2 : caractéristiques de la consultation**

### **1. Structure de la consultation**

Les spécifications des prestations attendues sont décrites au cahier des clauses particulières. Les candidats ne pourront y apporter aucun complément.

### **2. Visite obligatoire**

Une visite préalable du site est obligatoire. Elles seront organisées les 7, 8 et 9 janvier 2026 entre 9h30 et 11h30 et entre 14h00 et 16h00.

Les candidats choisiront l'une des dates de visite susvisée et en avertiront le CNAC au minimum deux (2) jours avant ladite date aux adresses mails suivantes :

- Patricia HARDY, chargée d'exploitation : [patricia.hardy@cnac.fr](mailto:patricia.hardy@cnac.fr)
- Christian LAPORTE, directeur technique : [christian.laporte@cnac.fr](mailto:christian.laporte@cnac.fr)

Il sera remis à chaque candidat une attestation de visite qui devra être jointe dans le dossier de candidature.

**Il est porté à l'attention des candidats que l'absence de visite préalable rendra de facto son offre irrecevable.**

### **3. Modalités de passation du marché**

Le présent marché est passé selon une procédure adaptée avec possibilité de négociation compte tenu de la nature de la prestation, en application des articles L.2123-1, R.2123-1 à R.2123-5 du code de la commande publique.

Le CNAC se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation dans l'hypothèse où cela ne s'avèrerait pas nécessaire.

### **4. Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à cent-vingt (120) jours à compter de la date limite de leur réception.

## **5. Modifications de détails du dossier de consultation**

Le CNAC se réserve le droit d'apporter, au plus tard quinze jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détails au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir éléver de réclamation à ce sujet.

## **Article 3 : modalités de retrait des dossiers**

Les dossiers de consultation sont téléchargeables sur le site internet **PLACE PLATEFORME** :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.AccueilEntreprise>

Pour l'obtention des documents et des renseignements techniques :

Patricia HARDY  
Chargée d'exploitation  
Téléphone : 03 26 21 84 96  
Courriel : [patricia.hardy@cnac.fr](mailto:patricia.hardy@cnac.fr)

Christian LAPORTE  
Directeur technique  
Téléphone : 06 86 73 48 45  
Courriel : [christian.laporte@cnac.fr](mailto:christian.laporte@cnac.fr)

Pour l'obtention de renseignements administratifs :

François MENOU  
Administrateur  
Téléphone : 06 47 33 27 08  
Mail : [francois.menou@cnac.fr](mailto:francois.menou@cnac.fr)

Pascal ADAM  
Comptable assignataire  
Téléphone : 03 26 21 80 44  
Courriel : [comptabilite2@cnac.fr](mailto:comptabilite2@cnac.fr)

## **Article 4 : présentation des candidatures et des offres**

**Les candidats fourniront un dossier comprenant une enveloppe pour les pièces de la candidature et une enveloppe pour les pièces de l'offre.**

**L'ensemble des documents devront être au format PDF obligatoirement.**

**L'enveloppe candidature comprendra l'ensemble des documents suivants qui devront être**

**obligatoirement signés :**

- ✓ Une lettre de candidature sur le modèle du formulaire DC1, complétée, datée et signée par le représentant du candidat ;
- ✓ La déclaration du candidat sur le modèle du formulaire DC2, complétée, datée et signée par le représentant du candidat ;
- ✓ En cas de sous-traitance, la déclaration de sous-traitance sous le modèle du formulaire DC4, complétée, datée et signée par le représentant du candidat ;
- ✓ Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager la société, si la personne signataire n'est pas le représentant légal de la société ;
- ✓ Les informations relatives à la personne représentant le candidat dans le cadre de l'exécution du marché (contacts, qualité, CV, etc.) ;
- ✓ Un RIB avec IBAN ;
- ✓ Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;
- ✓ Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant l'objet du marché, réalisé au cours des trois derniers exercices (à compléter au sein du formulaire DC2) ;
- ✓ L'acte d'engagement (AE) ATTRI1 complété, daté et signé par le représentant légal du candidat ;
- ✓ Le cahier des clauses particulières (CCP) à accepter sans modification, daté et signé par le représentant légal du candidat ;
- ✓ Le bordereau de prix unitaire ou un devis détaillant le coût de la prestation ;
- ✓ Tout document permettant de prouver la couverture du candidat pour l'exercice de son activité (attestation d'assurance responsabilité civile, dommages aux biens, etc.) de l'année en cours ;
- ✓ Les pièces mentionnées à l'article R.324-4 du code du travail ;
- ✓ Une attestation URSSAF datée de moins de trois mois ;
- ✓ Une attestation de régularité fiscale datée de moins de trois mois ;
- ✓ L'attestation de visite fournie par le CNAC.

**L'enveloppe offre comprendra l'ensemble des documents suivants :**

- ✓ La présentation de l'entreprise indiquant les moyens techniques et humains dont le candidat dispose, notamment un détail sur sa méthode de travail (gestion des prestations ; équipe et équipement ; références ; etc.) ;
- ✓ La proposition commerciale détaillée du candidat ;
- ✓ Tout document utile pour l'appréciation de la capacité du candidat à répondre aux besoins objets du marché.

L'attention du candidat est attirée sur le fait que si son offre est retenue à l'issue de la consultation, il devra fournir, s'il ne l'a pas déjà fait, dans un délai de dix jours à compter de la date d'envoi du courrier l'en informant, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales, DC6 (NOTI1) et DC7 (NOTI2). A défaut le marché ne pourra lui être attribué.

Le CNAC pourra lui demander la production de ces documents à tout moment durant la période d'exécution du marché.

Dans le cas d'une candidature incomplète après examen des pièces dont la production est réclamée, le CNAC pourra demander au candidat de produire et de compléter ces pièces, en application de l'article R.2144-2 du code de la commande publique, avant examen de son offre.

La date limite de réception des candidatures et des offres est fixée au :

**19/01/2026 À 12H00**

**Les candidatures et offres devront être obligatoirement déposées sur la plateforme des achats de l'État « PLACE » avec signature électronique et manuscrite afin de prévenir tout dysfonctionnement du système de signature électronique sur la plateforme.**

## **Article 5 : jugement des propositions**

### **1. Jugement des candidatures**

Il sera procédé à l'examen des candidatures complètes.

Au vu des pièces et renseignements y figurant, seront éliminés les candidats dont la candidature n'est pas admise du fait d'une insuffisance manifeste des documents obligatoires, des garanties techniques, financières et capacités professionnelles insuffisantes.

Les candidatures seront appréciées au regard des moyens propres de chaque candidat (candidat unique ou groupement).

### **2. Jugement des offres**

Pour les candidats dont l'offre pourra être examinée, le CNAC choisira l'offre jugée la plus avantageuse économiquement, en tenant compte des critères suivants :

**1. Valeur technique de l'offre : 40 points**

- a- Cohérence du mémoire technique avec la mission : 12 points
- b- Description faite de la méthodologie de travail : 10 points
- c- Respect du planning : 6 points
- d- Gestion de la relation acheteur/titulaire : 6 points
- e- Références et certifications diverses (certifications techniques et certifications liées à la politique de développement durable et sociétale) : 6 points

Le système de notation sera le suivant :

- 0 = réponse inadaptée
- 3 = mauvais
- 5 = insuffisant
- 6 = bien
- 8 = assez bien
- 10 = très bien
- 12 = excellent

Ce système de notation sera adapté en fonction du critère apprécié et de la note maximale qui lui est attribué ci-dessus.

**2. Prix des prestations : 60 points**

La méthode de calcul des points pour le critère prix sera la suivante :

Prix le moins disant / prix considéré x 60.